



Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

COMMUNIQUE

Le 1^{er} mai 2025

Affaire de braconnage dans le Cher : une déception mais le combat continue.

L'Association départementale des chasseurs de grand gibier du Cher, représentée par son avocat Me Michaël Grienenberger-Fass, s'est constituée partie civile lors du procès qui s'est tenu le mercredi 30 avril devant la chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Châteauroux à l'encontre de 6 prévenus pour des faits de braconnage d'une particulière gravité. La procédure pénale a fait l'objet d'une annulation totale à la suite d'un vice de procédure soulevé par la défense. L'affaire n'a donc pas été traitée sur le fond.

L'ANCGG soutient totalement les actions de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier du Cher aux côtés de la Fédération départementale des chasseurs du Cher et de la Société de Vénérerie dont les constitutions de partie civile avaient été admises par le Tribunal judiciaire de Châteauroux. Une nouvelle procédure pourrait être engagée par le Parquet.

Conformément aux objectifs de sa charte, l'ANCGG continuera à s'engager à « favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave à la conservation de la nature » et restera mobilisée sur ce dossier comme sur d'autres.

Dr Matthieu COUSTY, Président ANCGG